—

Placements financiers

CONSERVATEUR DOUBLE OPPORTUNITÉ 6, 7 ET 8

Pourquoi choisir entre une hausse et une baisse du marché actions ?

Découvrez la gamme Conservateur Double Opportunité pour tirer profit des variations positives et négatives de l'indice boursier de référence de la zone euro.

Une perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance est possible en cas de baisse de l'indice au-delà d'un seuil de protection par rapport à son niveau initial.

Les supports sont soumis au risque de défaut de l'Emetteur, de perte de valeur du capital investi ainsi qu'aux risques de marché, de liquidité, de couverture et de cession.

Conservateur Double Opportunité 6, 7 et 8 sont des supports adossés à un titre de créance proposés comme unités de compte de contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (cadre fiscal « Madelin » uniquement) des Assurances Mutuelles Le Conservateur.

Code ISIN : Conservateur Double Opportunité 6 : FR0013396983 - Conservateur Double Opportunité 7 : FR0013397106
Conservateur Double Opportunité 8 : FR0013397072.

Émetteur : Morgan Stanley & Co International Plc dans le cadre du Prospectus de Base Français du 06/12/2018, des conditions générales d'émission. Les notations de l'Émetteur en vigueur au 10 janvier 2019 sont : A+ (S&P), A1 (Moody's).

Durée d'investissement conseillée : Conservateur Double Opportunité 6 : 6 ans - Conservateur Double Opportunité 7 : 8 ans
Conservateur Double Opportunité 8 : 10 ans.

Période de Commercialisation : Offre limitée du 21 janvier au 23 avril 2019 (sous conditions et sous réserve de disponibilité).

Ces supports en unité de compte, chacun représentatif d'un instrument financier complexe s'adressent aux investisseurs souhaitant diversifier leurs avoirs et qui disposent des connaissances et de l'expérience en matière financière suffisantes pour en appréhender les caractéristiques.

En cas de désinvestissement du (des) support(s) avant l'échéance (arbitrage en sortie des supports en unités de compte, rachat partiel ou total et dénouement du Contrat sous forme de rente ou par décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable *a priori*.

Les risques associés à ces produits sont détaillés dans cette brochure commerciale ainsi que dans le prospectus et les conditions générales d'émission visés ci-avant.

Les supports ne peuvent pas être proposés aux Etats-Unis ni aux ressortissants des États-Unis.

Document non contractuel à caractère publicitaire.



Objectifs d'investissement

Conservateur Double Opportunité 6, 7 et 8, titres de créance de droit français, sont des instruments financiers complexes représentatifs d'unités de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (cadre fiscal « Madelin » uniquement) (ci-après le « Contrat ») ouverts à la commercialisation par Les Assurances Mutuelles Le Conservateur du 21 janvier au 23 avril 2019.

Il s'agit de produits de placement risqués alternatifs à un investissement dynamique risqué de type actions, présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.

POINTS CLÉS :

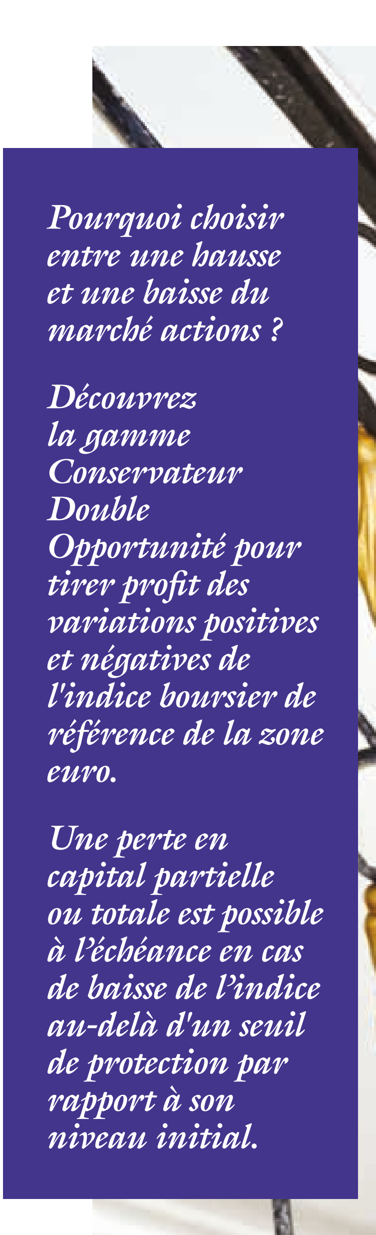
- Une exposition à l'indice boursier de référence de la zone Euro, **l'indice Euro Stoxx 50® dividendes non réinvestis** (code Bloomberg : SX5E Index, code Reuters : .STOXX50E) pour **une durée de 6 ans, 8 ans ou 10 ans respectivement pour Conservateur Double Opportunité 6, 7 et 8.**
- À l'échéance, une participation **à la hausse et à la baisse de l'indice** avec un objectif de gain positionné entre :
  - 6 % et 30 % pour une échéance à 6 ans (Conservateur Double Opportunité 6) ;
  - 8 % et 40 % pour une échéance à 8 ans (Conservateur Double Opportunité 7) ;
  - 10 % et 50 % pour une échéance à 10 ans (Conservateur Double Opportunité 8).
- Un remboursement du capital à l'échéance si l'indice n'enregistre pas une baisse de plus de 30 %, 40 % ou 50 % respectivement pour Conservateur Double Opportunité 6, 7 et 8, par rapport à son niveau initial[1]. **Un risque de perte en capital partielle ou totale au-delà.**

La présente brochure commerciale décrit les caractéristiques de Conservateur Double Opportunité 6, 7 et 8 et ne prend pas en compte les spécificités du Contrat dans le cadre duquel ces supports en unités de compte sont proposés.
Le terme « valeur nominale » utilisé dans cette brochure désigne la valeur nominale de Conservateur Double Opportunité 6, 7 et 8, soit 1 000 euros pour chacun des supports. Le montant remboursé et les Taux de Rendements Actuariels Annuels sont, sauf précision contraire, bruts de frais, de fiscalité et de prélèvements sociaux applicables au Contrat et en l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur. Dans cette brochure commerciale, les calculs de Taux de Rendement Actuariel Annuel sont effectués pour une hypothèse de détention de la date de début de période de commercialisation à la date de remboursement à l'échéance de chaque support. En cas de désinvestissement du(des) support(s) avant cette date (en cas d'arbitrage vers un autre support, de rachat partiel ou total, de dénouement par décès ou sous forme de rente du Contrat), le taux de rendement des supports avant l'échéance peut être supérieur, inférieur voire négatif.

Les contrats d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (cadre fiscal « Madelin » uniquement) des Assurances Mutuelles Le Conservateur sont soumis à des frais spécifiques exposés dans leurs notes/notices d'information et conditions générales, notamment les frais sur encours qui se matérialisent par la réduction mécanique du nombre d'unités de compte détenues dans le Contrat.

L'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Le rendement de l'unité de compte à l'échéance du titre de créance qu'elle représente est conditionné par sa détention jusqu'à cette date.

Il est précisé que l'entreprise d'assurance , Les Assurances Mutuelles Le Conservateur, d'une part, et l'Émetteur Morgan Stanley & Co International Plc d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.



Pourquoi choisir entre une hausse et une baisse du marché actions ?

Découvrez la gamme Conservateur Double Opportunité pour tirer profit des variations positives et négatives de l'indice boursier de référence de la zone euro.

Une perte en capital partielle ou totale est possible à l'échéance en cas de baisse de l'indice au-delà d'un seuil de protection par rapport à son niveau initial.

[1] Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du(des) support(s) avant leur échéance respective (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès), le(s) prix de rachat(s) dépendra(ont) de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable *a priori*. Pour une part de Conservateur Double Opportunité 6, 7 et 8, la valeur nominale est de 1 000 € pour chacun des supports.

Zoom sur l'indice Euro Stoxx 50®
(Dividendes non réinvestis)

L'indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis, est composé des 50 premières sociétés de la Zone Euro, sélectionnées sur la base de la capitalisation boursière, du volume des transactions et du secteur d'activité. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure et le développement économique de la Zone Euro, et s'est imposé comme la référence des marchés actions européens.
Les dividendes éventuellement détachés par les actions qui composent cet indice ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice.

L'indice Euro Stoxx 50® est calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux STOXX Limited. Le poids de chaque valeur dans l'indice est ajusté sur la base de sa capitalisation boursière, ainsi qu'en proportion du nombre de titres disponibles sur le marché. Par conséquent, le nombre de valeurs entrant dans la composition du panier constituant l'indice peut évoluer au cours du temps. La composition de l'indice est revue tous les ans afin de maintenir cette représentativité. (site internet : www.stoxx.com)



ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50®

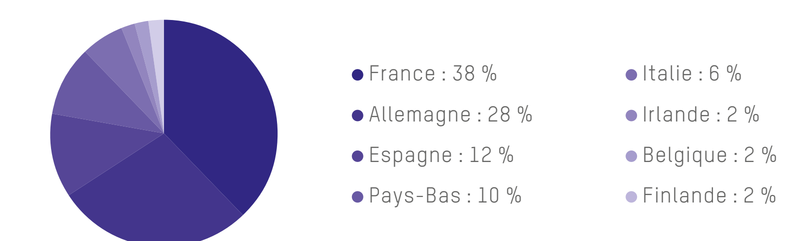


Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Source Bloomberg au 10/01/2019. La valeur de l'Euro Stoxx 50® peut être obtenue à l'adresse suivante www.conservateur.fr.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source au 10/01/2019, Morgan Stanley.

La méthodologie complète de construction des indices Stoxx est disponible sur le site internet : www.STOXX.com. La valeur de l'indice Euro Stoxx 50® est consultable sur la page Cours et Cotations du site internet www.conservateur.fr.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

Pourquoi choisir entre une hausse et une baisse du marché actions?

Tirez profit des variations entre -30 % et +30 % de l'indice de référence de la zone Euro par rapport à son niveau initial, avec un minimum à +6 %.

Une perte en capital partielle ou totale est possible à l'échéance en cas de baisse de l'indice de plus de 30 % par rapport à son niveau initial.



À l'échéance des 6 ans, le 07 mai 2025, la valeur finale en euros d'une part de Conservateur Double Opportunité 6 sera égale à :

Si la performance finale de l'indice de référence est supérieure ou égale à -30 % :

100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)[1] + 100 % de la performance absolue de l'indice Euro Stoxx 50®, dans la limite de 30 % et avec un minimum à 6 %.

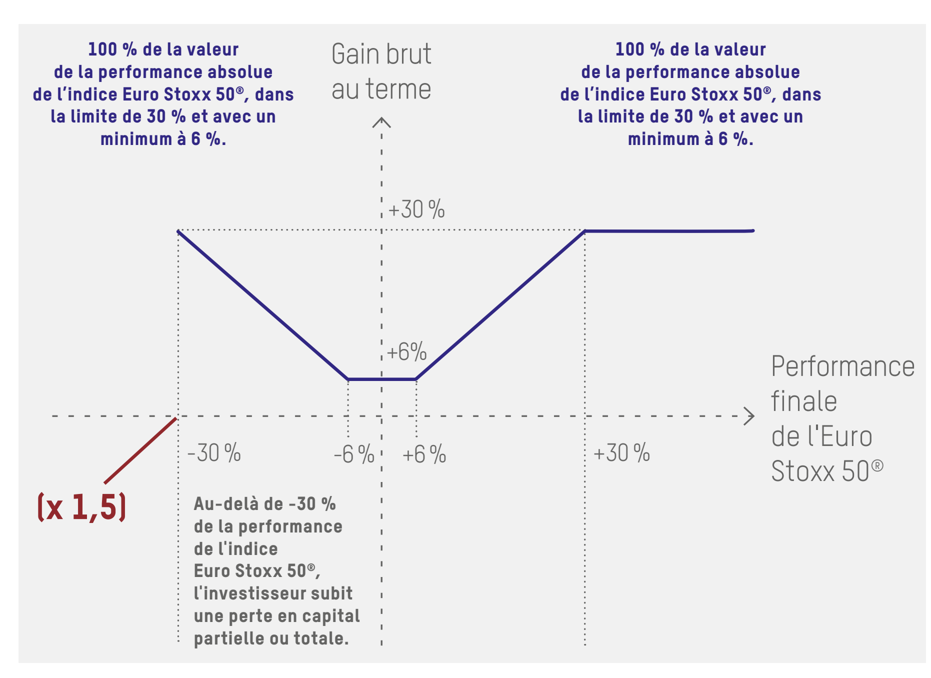
Si la performance de l'indice de référence est inférieure à -30 % :

100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)[1] +150 % de la performance négative de l'indice au-delà de -30 %, avec une perte maximum de 100 % du capital investi. L'investisseur subit alors une perte en capital, cette perte pouvant être totale.

DÉFINITIONS

- La performance absolue correspond à la performance quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative.
- La performance retenue pour l'indice Euro Stoxx 50® est égale à la variation, exprimée en pourcentage, entre le niveau initial de l'indice et son niveau final.

GAIN BRUT DU CLIENT AU TERME[1]



(1) Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable *a priori*. Pour une part de Conservateur Double Opportunité 6, la valeur nominale est de 1 000 €.

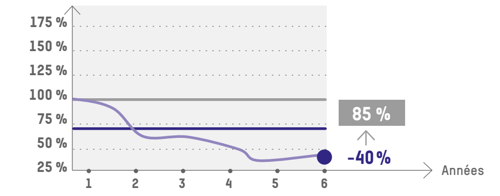
Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et illustrative. Leur objectif est de décrire les mécanismes de ce support en unités de compte éligible au Contrat. Ces illustrations non contractuelles ne préjugent en rien des résultats futurs. En particulier, elles ne préjugent en rien des probabilités d'occurrence pour l'un ou l'autre des scénarios qui sont illustrés. Les montants et Taux de Rendements Actuariels Annuels Bruts (TRAAB) qui sont simulés dans les exemples ci-dessous sont communiqués, hors frais et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. Ils sont calculés sur la base d'un investissement à compter de la date de début de période de commercialisation, soit le 21 janvier 2019, et jusqu'à la date de remboursement à l'échéance, le 07 mai 2025. Le TRAAN correspond au Taux de Rendement Actuariel Annuel Net de frais de gestion supportés par le Contrat, mais hors fiscalité et prélèvements sociaux. Le rendement de l'unité de compte avant l'échéance du titre de créance qu'elle représente peut être supérieur, inférieur, voire négatif.

La performance absolue correspond à la performance quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative.

— Évolution de l'Euro Stoxx 50® — Seuil de protection du capital ● Performance finale de l'Euro Stoxx 50® ■ Valeur de remboursement du support

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE DE PLUS DE 30 % À L'ÉCHÉANCE (en dessous du seuil de protection)

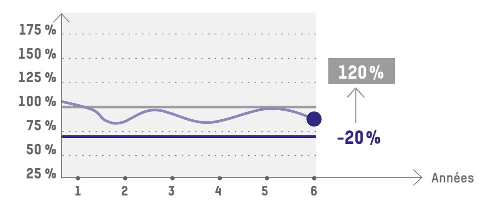


À l'échéance, le 23 avril 2025, l'indice clôture en baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial (-40 %). L'investisseur reçoit alors le 07 mai 2025, 100 % + 150 % de la performance de l'indice au-delà de -30 % (-10 %), soit 85 % de la valeur nominale du support[1].

Le TRAAB de l'investissement est de -2,55 %, contre un TRAAB de -7,79 % pour un investissement direct dans l'indice.

Le TRAAN de l'investissement se situera entre -3,91 % et -3,45 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

SCÉNARIO MÉDIAN N°1 : BAISSE DE L'INDICE INFÉRIEURE À 30 % À L'ÉCHÉANCE (au dessus du seuil de protection)

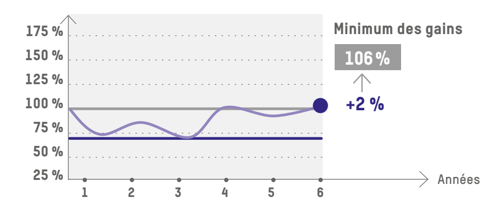


À l'échéance, le 23 avril 2025, l'indice clôture en baisse de moins de 30 % par rapport à son niveau initial (-20 %). L'investisseur reçoit alors le 07 mai 2025, 100 % + 100 % de la performance absolue de l'indice (20 %), soit 120 % de la valeur nominale du support[1].

Le TRAAB de l'investissement est de +2,94 %, contre un TRAAB de -3,48 % pour un investissement direct dans l'indice.

Le TRAAN de l'investissement se situera entre +1,44 % et +1,93 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

SCÉNARIO MÉDIAN N°2 : ÉVOLUTION DE L'INDICE INFÉRIEURE À 6 % À L'ÉCHÉANCE (entre -6 % et +6 %)

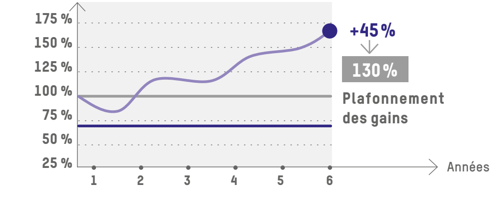


À l'échéance, le 23 avril 2025, l'indice clôture en hausse de moins de 6 % par rapport à son niveau initial (+2 %). L'investisseur reçoit alors le 07 mai 2025, 100 % + 6 %, soit 106 % de la valeur nominale du support[1].

Le TRAAB de l'investissement est de +0,93 %, contre un TRAAB de +0,32 % pour un investissement direct dans l'indice.

Le TRAAN de l'investissement se situera entre -0,52 % et -0,04 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 30 % À L'ÉCHÉANCE (au dessus du seuil de participation à la hausse)



À l'échéance, le 23 avril 2025, l'indice clôture en hausse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial (+45 %). L'investisseur reçoit alors le 07 mai 2025, 100 % + 100 % de la performance de l'indice dans la limite de 30 %, soit 130 % de la valeur nominale du support[1], du fait du **plafonnement des gains.**

Le TRAAB de l'investissement est de +4,26 %, contre un TRAAB de +6,08 % pour un investissement direct dans l'indice.

Le TRAAN de l'investissement se situera entre +2,73 % et + 3,22 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

[1] Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable *a priori*. Pour une part de Conservateur Double Opportunité 6, la valeur nominale est de 1 000 €.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

Pourquoi choisir entre une hausse et une baisse du marché actions?

Tirez profit des variations entre -40 % et +40 % de l'indice de référence de la zone Euro par rapport à son niveau initial, avec un minimum à +8 %.

Une perte en capital partielle ou totale est possible à l'échéance en cas de baisse de l'indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.



À l'échéance des 8 ans, le 07 mai 2027, la valeur finale en euros d'une part de Conservateur Double Opportunité 7 sera égale à :

Si la performance finale de l'indice de référence est supérieure ou égale à -40 % :

100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)[1] + 100 % de la performance absolue de l'indice Euro Stoxx 50®, dans la limite de 40 % et avec un minimum à 8 %.

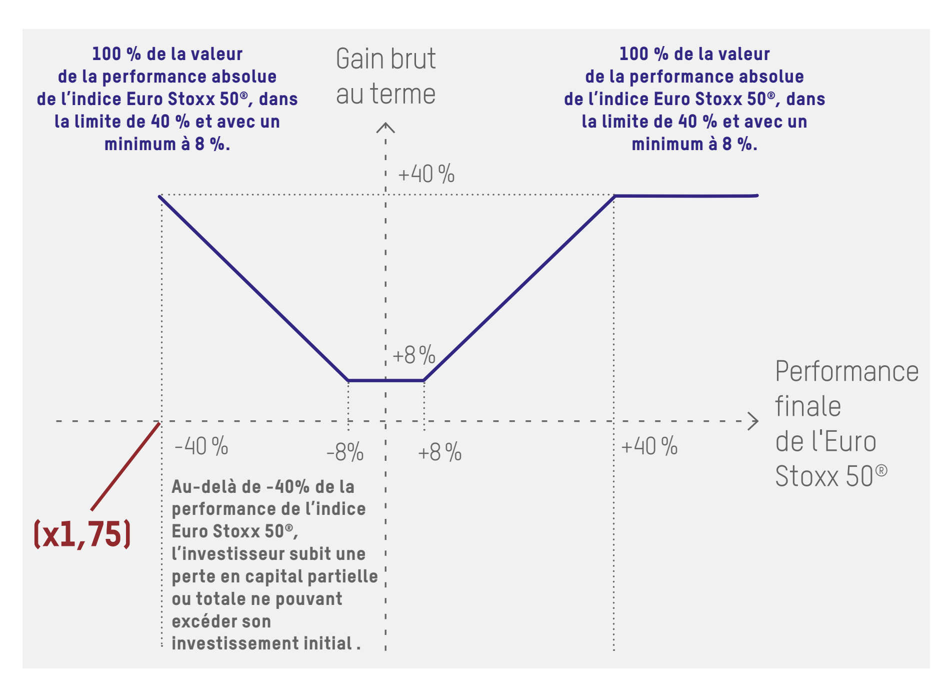
Si la performance de l'indice de référence est inférieure à -40 % :

100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)[1] +175 % de la performance négative de l'indice au-delà de -40 % avec une perte maximum de 100 % du capital investi. L'investisseur subit alors une perte en capital, cette perte pouvant être totale.

DÉFINITIONS

- La performance absolue correspond à la performance quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative.
- La performance retenue pour l'indice Euro Stoxx 50® est égale à la variation, exprimée en pourcentage, entre le niveau initial de l'indice et son niveau final.

GAIN BRUT DU CLIENT AU TERME[1]



[1] Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable *a priori*. Pour une part de Conservateur Double Opportunité 7, la valeur nominale est de 1 000 €.

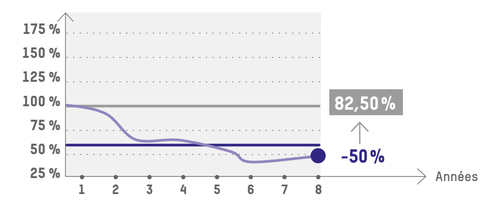
Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et illustrative. Leur objectif est de décrire les mécanismes de ce support en unités de compte éligible au Contrat. Ces illustrations non contractuelles ne préjugent en rien des résultats futurs. En particulier, elles ne préjugent en rien des probabilités d'occurrence pour l'un ou l'autre des scénarios qui sont illustrés. Les montants et Taux de Rendements Actuariels Annuels Bruts (TRAAB) qui sont simulés dans les exemples ci-dessous sont communiqués, hors frais et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. Ils sont calculés sur la base d'un investissement à compter de la date de début de période de commercialisation, soit le 21 janvier 2019, et jusqu'à la date de remboursement à l'échéance, le 07 mai 2027. Le TRAAN correspond au Taux de Rendement Actuariel Annuel Net de frais de gestion supportés par le Contrat, mais hors fiscalité et prélèvements sociaux. Le rendement de l'unité de compte avant l'échéance du titre de créance qu'elle représente peut être supérieur, inférieur, voire négatif.

La performance absolue correspond à la performance quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative.

Évolution de l'Euro Stoxx 50® — Seuil de protection du capital — Performance finale de l'Euro Stoxx 50® — Valeur de remboursement du support

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE DE PLUS DE 40 % À L'ÉCHÉANCE (en dessous du seuil de protection)

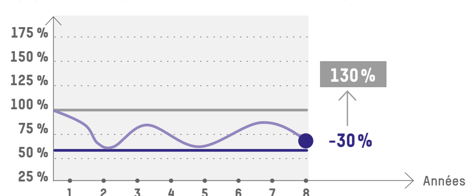


À l'échéance, le 23 avril 2027, l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial (-50 %). L'investisseur reçoit alors le 07 mai 2027, 100 % + 175 % de la performance de l'indice au-delà de -40 % (-7,5 %), soit 82,5 % de la valeur nominale du support[1].

Le TRAAB de l'investissement est de -2,29 %, contre un TRAAB de -8,02 % pour un investissement direct dans l'indice.

Le TRAAN de l'investissement se situera entre -3,56 % et -3,10 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

SCÉNARIO MÉDIAN N°1 : BAISSE DE L'INDICE INFÉRIEURE À 40 % À L'ÉCHÉANCE (au dessus du seuil de protection)

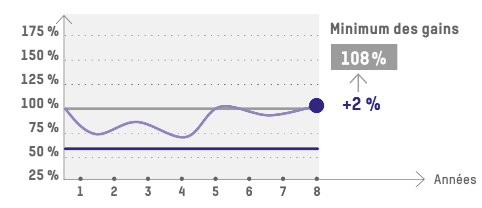


À l'échéance, le 23 avril 2027, l'indice clôture en baisse de moins de 40 % par rapport à son niveau initial (-30 %). L'investisseur reçoit alors le 07 mai 2027, 100 % + 100 % de la performance absolue de l'indice (30 %), soit 130 % de la valeur nominale du support[1].

Le TRAAB de l'investissement est de +3,21 %, contre un TRAAB de -4,21 % pour un investissement direct dans l'indice.

Le TRAAN de l'investissement se situera entre +1,83 % et +2,32 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

SCÉNARIO MÉDIAN N°2 : ÉVOLUTION DE L'INDICE INFÉRIEURE À 8 % À L'ÉCHÉANCE (entre -8 % et +8 %)

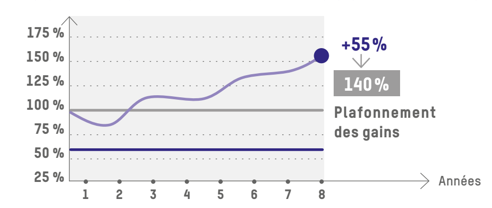


À l'échéance, le 23 avril 2027, l'indice clôture en hausse de moins de 8 % par rapport à son niveau initial (+2 %). L'investisseur reçoit alors le 07 mai 2027, 100 % + 8 %, soit 108 % de la valeur nominale du support[1].

Le TRAAB de l'investissement est de +0,93%, contre un TRAAB de +0,24 % pour un investissement direct dans l'indice.

Le TRAAN de l'investissement se situera entre -0,40 % et +0,08 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 40 % À L'ÉCHÉANCE (au dessus du seuil de participation à la hausse)



À l'échéance, le 23 avril 2027, l'indice clôture en hausse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial (+55 %). L'investisseur reçoit alors le 07 mai 2027, 100 % + 100 % de la performance de l'indice dans la limite de 40 %, soit 140 % de la valeur nominale du support[1], du fait du **plafonnement des gains.**

Le TRAAB de l'investissement est de +4,14 %, contre un TRAAB de +5,42 % pour un investissement direct dans l'indice.

Le TRAAN de l'investissement se situera entre +2,74 % et +3,23 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

[1] Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable *a priori*. Pour une part de Conservateur Double Opportunité 7, la valeur nominale est de 1 000 €.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

Pourquoi choisir entre une hausse et une baisse du marché actions?

Tirez profit des variations entre -50 % et +50 % de l'indice de référence de la zone Euro par rapport à son niveau initial, avec un minimum à +10 %.

Une perte en capital partielle ou totale est possible à l'échéance en cas de baisse de l'indice de plus de 50 % par rapport à son niveau initial.



À l'échéance des 10 ans, le 07 mai 2029, la valeur finale en euros d'une part de Conservateur Double Opportunité 8 sera égale à :

Si la performance finale de l'indice de référence est supérieure ou égale à -50 % :

100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros)[1] + 100 % de la performance absolue de l'indice Euro Stoxx 50®, dans la limite de 50 % et avec un minimum à 10 %.

Si la performance de l'indice de référence est inférieure à -50 % :

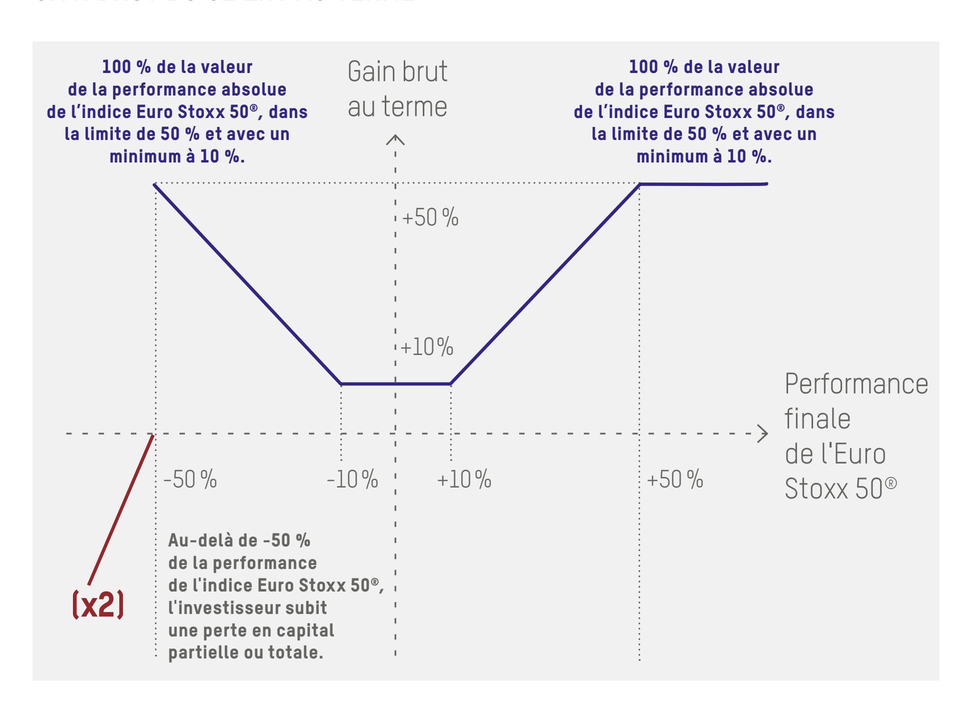
100 % de la valeur nominale du support (libellée en euros) [1] +200 % de la performance négative de l'indice au-delà de -50 %. L'investisseur subit une perte en capital, pouvant être totale.

DÉFINITIONS

• La performance absolue correspond à la performance quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative.

• La performance retenue pour l'indice Euro Stoxx 50® est égale à la variation, exprimée en pourcentage, entre le niveau initial de l'indice et son niveau final.

GAIN BRUT DU CLIENT AU TERME[1]



[1] Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable *a priori*. Pour une part de Conservateur Double Opportunité 8, la valeur nominale est de 1 000 €.

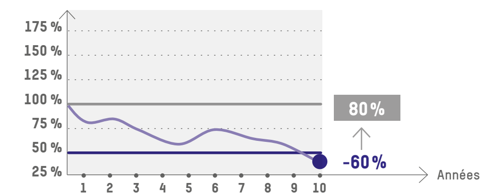
Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et illustrative. Leur objectif est de décrire les mécanismes de ce support en unités de compte éligible au Contrat. Ces illustrations non contractuelles ne préjugent en rien des résultats futurs. En particulier, elles ne préjugent en rien des probabilités d'occurrence pour l'un ou l'autre des scénarios qui sont illustrés. Les montants et Taux de Rendements Actuariels Annuels Bruts (TRAAB) qui sont simulés dans les exemples ci-dessous sont communiqués, hors frais et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. Ils sont calculés sur la base d'un investissement à compter de la date de début de période de commercialisation, soit le 21 janvier 2019, et jusqu'à la date de remboursement à l'échéance, le 07 mai 2029. Le TRAAN correspond au Taux de Rendement Actuariel Annuel Net de frais de gestion supportés par le Contrat, mais hors fiscalité et prélèvements sociaux. Le rendement de l'unité de compte avant l'échéance du titre de créance qu'elle représente peut être supérieur, inférieur, voire négatif.

La performance absolue correspond à la performance quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative.

— Évolution de l'Euro Stoxx 50® — Seuil de protection du capital ● Performance finale de l'Euro Stoxx 50® ■ Valeur de remboursement du support

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE DE PLUS DE 50 % À L'ÉCHÉANCE (en dessous du seuil de protection)

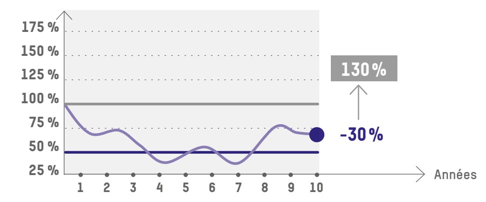


À l'échéance, le 23 avril 2029, l'indice clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial (-60 %). L'investisseur reçoit alors le 07 mai 2029, 200 % de la Valeur Finale de l'indice (40 %), soit 80 % de la valeur nominale du support[1].

Le TRAAB de l'investissement est de -2,14 %, contre un TRAAB de -8,51 % pour un investissement direct dans l'indice.

Le TRAAN de l'investissement se situera entre -3,35 % et -2,89 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

SCÉNARIO MÉDIAN N°1 : BAISSE DE L'INDICE INFÉRIEURE À 50 % À L'ÉCHÉANCE (au dessus du seuil de protection)

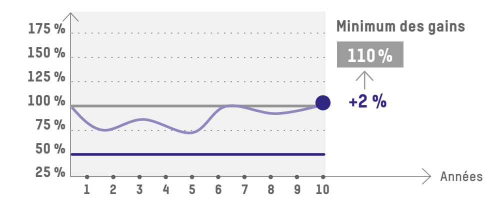


À l'échéance, le 23 avril 2029, l'indice clôture en baisse de moins de 50 % par rapport à son niveau initial (-30 %). L'investisseur reçoit alors le 07 mai 2029, 100 % + 100 % de la performance absolue de l'indice (30 %), soit 130 % de la valeur nominale du support[1].

Le TRAAB de l'investissement est de +2,58 %, contre un TRAAB de -3,40 % pour un investissement direct dans l'indice.

Le TRAAN de l'investissement se situera entre +1,29 % et +1,78 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

SCÉNARIO MÉDIAN N°2 : ÉVOLUTION DE L'INDICE INFÉRIEURE À 10 % À L'ÉCHÉANCE (entre -10 % et +10 %)

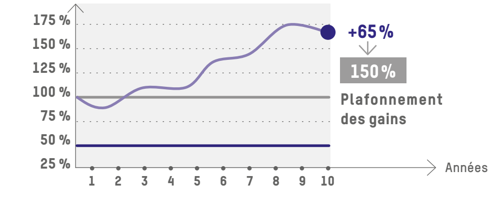


À l'échéance, le 23 avril 2029, l'indice clôture en hausse de moins de 10 % par rapport à son niveau initial (+2 %). L'investisseur reçoit alors le 07 mai 2029, 100 % + 10 %, soit 110 % de la valeur nominale du support[1].

Le TRAAB de l'investissement est de +0,93 %, contre un TRAAB de +0,19 % pour un investissement direct dans l'indice.

Le TRAAN de l'investissement se situera entre -0,33 % et +0,15 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 50 % À L'ÉCHÉANCE (au dessus du seuil de participation à la hausse)



À l'échéance, le 23 avril 2029, l'indice clôture en hausse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial (+65 %). L'investisseur reçoit alors le 07 mai 2029, 100 % + 100 % de la performance de l'indice dans la limite de 50 %, soit 150 % de la valeur nominale du support[1], du fait du **plafonnement des gains.**

Le TRAAB de l'investissement est de +4,02 %, contre un TRAAB de +4,98 % pour un investissement direct dans l'indice.

Le TRAAN de l'investissement se situera entre +2,70 % et +3,19 % en fonction du type de Contrat souscrit, avant fiscalité et prélèvements sociaux.

[1] Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du support avant l'échéance (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès), le prix de rachat dépendra de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable *a priori.* Pour une part de Conservateur Double Opportunité 8, la valeur nominale est de 1 000 €.

Avantages et inconvénients des supports



AVANTAGES

• L'investissement est indexé à l'indice de référence de la zone Euro, l'Euro Stoxx 50® (dividendes non réinvestis).

• À l'échéance, si l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 30 %, 40 % ou 50 % respectivement pour Conservateur Double Opportunité 6, 7 et 8, par rapport à son niveau initial :

- la valeur finale du support est au moins égale à **106 %, 108 % ou 110 % de la valeur nominale des supports, respectivement pour Conservateur Double Opportunité 6,7 et 8**[1] (avant déduction des frais du Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat).

- l'investisseur reçoit également **100 % de la performance absolue[2] de l'indice** au delà de 6 %, 8 % ou 10 %, et dans la limite de 30 %, 40 % ou 50 % de gain[1] total, respectivement pour Conservateur Double Opportunité 6, 7 et 8.

• À l'échance, en cas de baisse de l'indice de plus de 30 %, 40 % ou 50 % respectivement pour Conservateur Double Opportunité 6, 7 et 8, par rapport à son niveau initial, l'investisseur subit une perte en capital atténuée par rapport à la perte de l'indice sous-jacent. La perte en capital sera partielle ou totale.

• Conservateur Double Opportunité 6, 7 et 8 sont des solutions de diversification des avoirs des investisseurs qui disposent des connaissances et de l'expérience en matière financière suffisantes pour en appréhender les caractéristiques.

INCONVÉNIENTS

• **Conservateur Double Opportunité 6, 7 et 8 ne comportent pas de garantie du capital à l'échéance[1].** La valeur de remboursement du(des) produit(s) peut être inférieure au montant du capital initialement investi. L'investisseur est exposé à une perte en capital pouvant être totale dans le cas où le niveau final de l'indice serait en baisse de plus de 30 %, 40 % ou 50 % respectivement pour Conservateur Double Opportunité 6, 7 et 8, par rapport à son niveau initial.

• **Les avantages du(des) produit(s) ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant le(s) support(s) jusqu'à l'échéance.** En cas de désinvestissement de(s) supports avant leur échéance respective (arbitrage en sortie du support en unités de compte, rachat partiel ou total et dénouement du Contrat sous forme de rente ou par décès), le capital n'est pas garanti et le rendement de l'unité de compte peut être supérieur, inférieur au rendement du titre de créance à l'échéance, voire négatif. le(s) prix de rachat(s) dépendra(ont) de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau et de la volatilité de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. **L'investisseur peut alors subir une perte partielle voire totale du capital investi sur ce(s) support(s).**

• Le rendement du(des) produit(s) Conservateur Double Opportunité 6, 7 et 8 à l'échéance est très sensible à une variation de l'indice autour du seuil de 30 %, 40 % ou 50 % respectivement pour Conservateur Double Opportunité 6, 7 et 8, par rapport à son niveau initial.

• **Risques de crédit ou de contrepartie :** l'investisseur est exposé aux risques de défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur (qui induisent un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur (qui induit un risque sur la valeur de marché du(des) support(s)).

• **Le gain final étant plafonné à 30 %, 40 % ou 50 % respectivement pour Conservateur Double Opportunité 6, 7 et 8,** du fait du **mécanisme de plafonnement des gains,** l'investisseur bénéficiera partiellement de la hausse de l'indice, en cas de hausse supérieure de celui-ci.

• L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50®. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

[1] Hors défaut et/ou faillite de l'Émetteur. Hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au Contrat et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au Contrat. En cas de désinvestissement du(des) support(s) avant leur échéance respective (rachat total ou partiel du Contrat, arbitrage en sortie du support, sortie sous forme de rente ou dénouement par décès), le(s) prix de rachat(s) dépendra(ont) de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie, et notamment du niveau de l'indice sous-jacent (Euro Stoxx 50®), des taux d'intérêt et du taux de refinancement de l'Émetteur. Cela pourra entraîner un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable *a priori*. Pour une part de Conservateur Double Opportunité 6, 7 et 8, la valeur nominale est de 1 000 € pour chacun des supports.

[2] La performance absolue correspond à la performance de l'indice quand celle-ci est positive et à l'opposé de celle-ci quand elle est négative.

Principales caractéristiques des supports

	CONSERVATEUR DOUBLE OPPORTUNITÉ 6	CONSERVATEUR DOUBLE OPPORTUNITÉ 7	CONSERVATEUR DOUBLE OPPORTUNITÉ 8
Format	Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance en cas de baisse de l'indice de plus de : 30 % par rapport à son niveau initial	40 % par rapport à son niveau initial	50 % par rapport à son niveau initial
Émetteur	Morgan Stanley & Co International Plc dans le cadre du Prospectus de Base Français du 06/12/2018.		
Notation de l'Émetteur	Les notations de l'Émetteur en vigueur au 10 janvier 2019 sont : A+ (S&P), A1 (Moody´s). Ces notations ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.		
Code ISIN	FR0013396983.	FR0013397106.	FR0013397072.
Offre au public	Non – Placement Privé Uniquement.		
Devise	Euro.		
Prix d'émission	100 % de la valeur nominale le 21 janvier 2019.		
Valeur nominale	1 000 euros pour une part.	1 000 euros pour une part.	1 000 euros pour une part.
Indice sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis (Bloomberg : SX5E Index ; Reuters : .STOXX50E) (« Euro Stoxx 50®»)		
Date d'émission	21 janvier 2019.		
Période de commercialisation	Du 21 janvier 2019 au 23 avril 2019 (sous conditions et sous réserve de disponibilité).		
Date de constatation initiale	23 avril 2019.		
Date de constatation finale	23 avril 2025.	23 avril 2027.	23 avril 2029.
Date de remboursement à l'échéance	7 mai 2025.	7 mai 2027.	7 mai 2029.
Commission de distribution	En relation avec l'offre et la vente de ces Titres de Créance, Morgan Stanley & Co. International Plc paiera au distributeur Les Assurances Mutuelles Le Conservateur des frais de distribution récurrents. Les frais de distribution n'excéderont pas 1,5 % par an, sur la base de la durée maximale des Titres. Le versement de cette rémunération pourra être indifféremment réparti sur la durée de vie du(des) produit(s) par une rémunération à l'émission du(des) produit(s) et/ou par des commissions annuelles. L'investisseur reconnaît et accepte que de tels frais soient retenus par le distributeur. Plus d'informations sont disponibles gratuitement auprès du distributeur ou de Morgan Stanley sur demande.		
Frais applicables sur versement et en cours de Contrat	Frais du Contrat tels qu'exposés dans les note/notice d'information et conditions générales et leurs annexes éventuelles.		
Agent de calcul	Morgan Stanley & Co International Plc, ce qui peut être source de conflit d'intérêts. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.		
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg.		
Règlement / Livraison	Euroclear France, Clearstream Luxembourg.		
Éligibilité	Supports en unités de compte d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite (cadre fiscal « Madelin » uniquement)		
Valorisation	Quotidienne		
Double Valorisation	En plus de celle produite par Morgan Stanley & Co International Plc, une valorisation du(des) titre(s) de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 23 avril 2019 par une société de service indépendante financièrement de Morgan Stanley & Co International Plc, Thomson Reuters Pricing Services.		
Périodicité et publication de la valorisation	Les cours seront diffusés quotidiennement et à titre indicatif sur le site internet du distributeur.		

AVERTISSEMENTS

Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère publicitaire.

FACTEUR DE RISQUES
Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus.

Il est recommandé aux investisseurs potentiels de consulter leurs conseillers juridique, réglementaire, financier, comptable, fiscal et tout autre conseiller pertinent concernant un investissement actuel ou futur dans les Titres et de prendre connaissance du Prospectus de Base.

Pour une description détaillée des Titres, nous vous invitons à lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives et à prendre connaissance, plus particulièrement, des Facteurs de Risque associés avec ces Titres. L'investissement dans les Titres implique certains risques, notamment la liste non exhaustive de risques détaillée ci-dessous :

Risque de cession : le prix des Titres sur le marché secondaire dépendra de nombreux facteurs, notamment de la valorisation et de la volatilité du (des) Sous-jacent(s), des taux d'intérêt, du Sous-jacent, de la durée de vie résiduelle des Titres ainsi que de la solvabilité de l'Émetteur. Le prix des Titres sur le marché secondaire pourra être inférieur à la valeur de marché des Titres émis à la Date d'Émission, du fait de la prise en compte des sommes versées aux distributeurs et à tout autre intermédiaire financier à l'occasion de l'émission et de la vente des Titres, ainsi que des sommes liées à la couverture des obligations de l'Émetteur. En conséquence de ces éléments, le porteur pourra recevoir sur le marché secondaire un montant inférieur à la valeur de marché intrinsèque du Titre, qui pourra également être inférieur à la somme que le porteur aurait reçue s'il avait conservé le Titre jusqu'à maturité.

Risque de crédit : les investisseurs sont exposés au risque de crédit de l'Émetteur. Les Titres constituent un prêt accordé à l'Émetteur, dont le remboursement est lié à la performance du Sous-jacent que l'Émetteur promet de verser à maturité. Cependant, il existe un risque que l'Émetteur ne soit pas en mesure de remplir ses obligations, que les Titres incluent ou non une protection du capital ou du principal. Dans l'éventualité où l'Émetteur serait incapable de payer le montant de remboursement, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement. Aucune sûreté n'a été prise sur les actifs de l'Émetteur afin de garantir aux porteurs le paiement des Titres en cas de liquidation judiciaire de l'Émetteur, et les porteurs des Titres sont des créanciers d'un rang inférieur aux créanciers sécurisés ou privilégiés.

Conflits d'intérêt potentiels : l'Agent de Détermination, qui est egalement l'Émetteur, calculera le montant à reverser à l'investisseur à maturité. Morgan Stanley & Co. International plc et ses sociétés affiliées peuvent être amenés à négocier le(s) Sous-jacent(s) dans le cadre de leurs activités régulières de courtage ainsi qu'à exercer des activités de couverture en lien avec les Titres. Il ne peut être exclu que ces activités affectent la détermination par l'Agent de Détermination des ajustements à apporter aux Titres. Ces activités de négociation peuvent potentiellement affecter le prix du(des) Sous-jacent(s) et, par conséquent, le rendement généré au profit des investisseurs sur le Titre.

Le capital n'est pas protégé : le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.

Risque de marché : la valeur des Titres et les rendements générés par ces Titres seront directement corrélés à la valeur du (des) Sous-jacent(s). Il n'est pas possible de prédire l'évolution dans le temps de la performance du (des) Sous-jacent(s). L'historique de performance (le cas échéant) du (des) Sous-jacent(s) ne préjuge pas de sa performance future.

Risque de liquidité : l'Agent Placeur ne sera tenu que d'une obligation d'efforts raisonnables à l'occasion de l'organisation de tout marché secondaire des Titres, dont le fonctionnement sera assujetti aux conditions de marché, à la législation et réglementation en vigueur ainsi qu'aux règles internes de l'Agent Placeur. En dépit de l'existence d'un marché secondaire pour les Titres, il ne peut être garanti que la liquidité de ce marché sera suffisante pour permettre la cession des Titres par les porteurs.

Risque de couverture : en amont ou postérieurement à la Date de Transaction, l'Émetteur, via ses sociétés affiliées ou tout autre intermédiaire, pourra couvrir l'exposition induite par les Titres, telle qu'anticipée, en initiant des positions sur le(s) Sous-jacent(s), en souscrivant des options sur le(s) Sous-jacent(s) ou en initiant des positions sur tout autre titre ou instrument disponible. De surcroît, l'Émetteur et ses sociétés affiliées négocient le(s) Sous-jacent(s) dans le cadre de leurs activités courantes. Il ne peut être exclu que l'une quelconque de ces activités affecte potentiellement la valorisation du (des) Sous-jacent(s) et, par conséquent, le rendement généré au profit des porteurs des Titres.

Ajustements par l'Agent de Détermination : les conditions générales d'émission des Titres permettront à l'Agent de Détermination de procéder à tout ajustement ou de prendre toute autre mesure jugée nécessaire dans l'éventualité où les Titres, ou tout marché réglementé, seraient affectés par un dysfonctionnement, des événements spécifiques impliquant un tel ajustement ou des circonstances affectant l'activité de marché normale. De telles circonstances incluent notamment les cas de Nationalisation, de Radiation de la cote, de Faillite, d'Offre Publique ou de Fusion des émetteurs des actions du (des) Sous-jacent(s), le cas échéant.
De surcroît, d'autres circonstances pourront augmenter les obligations de l'Émetteur en vertu des Titres, ou durcir les conditions de la couverture en lien avec ces obligations, notamment et de manière non limitative l'entrée en vigueur ou toute modification de la législation fiscale relative à un système commun de taxation des transactions financières au sein de l'Union Européenne.
Dans de telles circonstances, l'Agent de Détermination décidera, de manière discrétionnaire, s'il convient de procéder à un remboursement anticipé des Titres ou d'ajuster les conditions des Titres. Ces ajustements pourront notamment porter sur le Prix de Référence Initial, le Montant de Remboursement Final ou le(s) Sous-jacent(s). À l'occasion de ces différents événements, l'Agent de Détermination a la faculté discrétionnaire et non l'obligation de procéder auxdits ajustements. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter le Prospectus de Base pour une liste détaillée des événements d'ajustement et des ajustements pouvant être décidés par l'Agent de Détermination.

INFORMATIONS IMPORTANTES

HORS FRAIS ET/OU FISCALITÉ APPLICABLE : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite supplémentaire. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Morgan Stanley et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Morgan Stanley ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Morgan Stanley, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S.Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « Regulation S »), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions « offshore » (« Offshore transactions ») avec des « Non US Persons » (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d'« Offshore transactions » conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres.

Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis.

Les produits Conservateur Double Opportunité 6, 7 et 8 décrits dans le présent document font l'objet de « Final Terms » se rattachant au prospectus de base (en date du 6 décembre 2018 conforme à la directive 2003/71/ EC visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce prospectus a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de l'AMF. Les « Final Terms » (en date du 21 janvier 2019) et le résumé en français du prospectus de base sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, « www.amf-france.org ». Le prospectus de base et son résumé en français sont disponibles sur le site Internet « http://sp.morganstanley.com/eu/documents », rubrique « French Law Programme ». Ces mêmes documents et les suppléments à ce prospectus de base sont disponibles auprès de Morgan Stanley sur simple demande.

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur, société d'assurance mutuelle,
entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 59, rue de la Faisanderie – 75116 Paris
Adresse postale : CS 41685 – 75773 Paris Cedex 16
Tél. : 01 53 65 72 31 / Fax : 01 53 65 86 00
E-mail : netinfo@conservateur.fr
Site internet : www.conservateur.fr

Document non contractuel à caractère publicitaire.

